

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 564

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi l'alinéa 148 :
« En sus de la titularisation des précaires exerçant sur des fonctions pérennes au sein de l'enseignement supérieur, les effectifs sous plafond de l'État et des opérateurs des trois programmes budgétaires P150, P172 et P193 (en équivalents temps plein travaillés, et en écart par rapport à 2020) seront augmentés de 5000 emplois de titulaires d'ici 3 ans. Un audit complet des besoins sera réalisé avec tous les acteurs afin de réaliser rapidement une nouvelle programmation. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition d'augmenter de 5200 équivalents temps plein travaillés les effectifs sous plafond en 2030 n'est pas sérieuse. Il convient dans un premier temps de titulariser les précaires qui exercent des emplois sur des fonctions pérennes dans la recherche publique dans un délai de 5 ans. Cela s'accompagne au minimum du recrutement de 5000 emplois de titulaires supplémentaires d'ici 3 ans. À cela s'ajoutera un audit complet des besoins avec tous les acteurs afin de réaliser, dans un second temps, une nouvelle programmation afin d'augmenter le nombre d'emplois de titulaires dans l'enseignement supérieur et la recherche et répondre aux besoins.